

consignes de tri  
redevance incitative  
compostage  
déchèteries  
recyclerie  
collecte

**TOUS  
SUPER-HÉROS  
DU TRI !**



**EN RÉTRO-LITTORAL**

Angles, Avrillé, Le Bernard, La Boissière-des-Landes, Champ-Saint-Père, Curzon, Le Givre, Grosbreuil, La Jonchère, Moutiers-les-Mauxfaits, Poiroux, Saint-Avaugourd-des-Landes, Saint-Benoist-sur-Mer, Saint-Cyr-en-Talmondais, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Graon

[www.vendeegrandlittoral.fr](http://www.vendeegrandlittoral.fr)

# METTONS NOS DECHETS KO!



## LA COLLECTE À DOMICILE

### 2 bacs, 2 collectes

En Vendée Grand Littoral, les ordures ménagères et les emballages sont collectés à domicile dans des bacs. Ces collectes se déroulent :

♻️ tous les 15 jours toute l'année



Le calendrier est disponible en mairie ou sur [www.vendeegrandlittoral.fr](http://www.vendeegrandlittoral.fr)  
Pour obtenir un bac, contacter le service déchets.

### Quelques consignes pour la collecte

- ♻️ Sortez votre bac la veille avant 23h. Le ramassage peut se dérouler jusqu'à 22h le jour de collecte.
- ♻️ Présentez votre bac poignée vers la route.
- ♻️ Assurez-vous qu'il soit visible.
- ♻️ Ne pas tasser les déchets dans le bac.
- ♻️ Ne pas déposer de sacs supplémentaires au pied ou sur le bac.
- ♻️ Les bacs présentant des erreurs de tri ne seront pas collectés.
- ♻️ Après la collecte, rentrez votre bac le plus tôt possible.
- ♻️ Votre bac doit être maintenu en bon état de propreté.

Mettre  
les Ordures  
Ménagères  
dans des  
sacs fermés



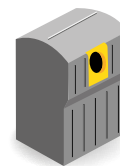
Mettre les  
Emballages  
en vrac  
dans le bac  
sans les emboîter



## Sommaire

La collecte à domicile.....	3	Halte au gaspillage.....	9
Le dépôt en Point d'Appoint Volontaire.....	3	Bien trier au jardin.....	10
Bien trier mes emballages..	4	Redevance Incitative.....	11-14
Bien trier mes verres, papiers, textiles.....	5	Questions/Réponses.....	15
Bien trier en déchèterie.....	6-7	Contact.....	16
Recycler et réemployer.....	8		

### Que faire en cas de surplus ?



En cas de surplus, des Points d'Apport Volontaire (PAV) sont accessibles sur le territoire :

- **Avec prochainement contrôle d'accès pour vos ordures ménagères** > accès avec votre PASS / 9 ouvertures de colonnes incluses dans votre abonnement annuel (sacs max. 50 Litres) - **plus d'infos p.12**

Pour obtenir un PASS, RDV sur [vendeegrandlittoral.webusager.fr](http://vendeegrandlittoral.webusager.fr)

- **En accès libre pour vos emballages, le verre et le papier** : sans PASS

Pour localiser le PAV le plus proche de chez vous, rendez-vous sur [www.vendeegrandlittoral.fr](http://www.vendeegrandlittoral.fr)

# JE TRIE LES EMBALLAGES

à déposer dans votre bac jaune ou en Point d'Apport Volontaire

## EMBALLAGES CARTONNÉS

• Cardboard packaging • Verpackungen aus Papier und Karton



## EMBALLAGES MÉTALLIQUES

• Metal packaging • Verpackungen aus Metallen



## EMBALLAGES PLASTIQUES

• Plastic packaging • Verpackungen aus Kunststoff



NE JAMAIS IMBRIQUER UN EMBALLAGE DANS UN AUTRE

Un doute, une question sur le tri de vos déchets ?  
Utilisez « TRIVAOU » !



en ligne sur  
[www.trivalis.fr](http://www.trivalis.fr)



# JE TRIE LES VERRES, PAPIERS, TEXTILES

à déposer en Point d'Apport Volontaire

## CATALOGUES MAGAZINES COURRIERS ENVELOPPES LIVRES CAHIERS

• Catalogs • Magazines • Envelopes  
• Books • Notebooks  
• Kataloge • Magazine • Umschläge • Bücher • Hefte

## PAPIER PAPER / PAPIER



## VERRE GLASS / GLAS

## BOUTEILLES BOCAUX POTS FLACONS

• Bottles • Jars • Pots • Flacons  
• Flaschen • Einmachgläser  
• Konservgläser • Flakons



## LES TEXTILES

JE PEUX DÉPOSER MA MAROQUINERIE, MES  
CHAUSSURES ET TEXTILES, MÊME USÉS OU  
DÉCHIRÉS :

(à condition qu'ils soient propres et secs).

- Les chaussures s'attachent par paire.
- Tout doit être placé dans des petits sacs bien fermés.



Il existe un réseau de bornes spécifiques «textiles» sur le territoire. Trouvez la borne la plus proche de chez vous sur : [www.refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport](http://www.refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport)

## Conditions d'accès

Le **PASS** Vendée Grand Littoral vous permet **d'accéder** aux **5 déchèteries** du territoire. Il est obligatoire pour ouvrir les barrières d'accès. 24 passages sont inclus dans votre abonnement annuel (voir p.12-13).



Pour obtenir un PASS, RDV sur [www.vendeegrandlittoral.webuser.fr](http://www.vendeegrandlittoral.webuser.fr)

- ♻️ Pensez à bâcher vos remorques afin d'éviter tout incident sur la route.
- ♻️ Les apports sont limités à 3m<sup>3</sup> par jour (10m<sup>3</sup> pour les déchets verts).
- ♻️ L'accès est réservé aux véhicules d'un PTAC < à 3,5 tonnes.

*Vous êtes un professionnel ? D'autres conditions s'appliquent selon votre situation. Plus d'informations au 02 51 207 207*

## Les filières de valorisation

*N'hésitez pas à solliciter les agents présents sur les sites pour vous orienter.*



Ameublement



Bois



Cartons



Déchets verts



Souches



Gravats



Huiles de friture



Huiles de vidange



Métaux



Plaques de plâtre



Films plastiques



Plastiques rigides



Déchets électriques et électroniques



Polystyrène  
Seulement au Givre et à Saint-Vincent/Graon



Déchets dangereux



Réemploi



Collecte de coquilles d'huîtres\*



### ÉTÉ : AVRIL À SEPTEMBRE

	JARD SUR MER	LE GIVRE	LE BERNARD	SAINTE VINCENT SUR GRAON	TALMONT SAINT HILAIRE
LUNDI		8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15		8h30 - 12h15 14h - 17h15
MARDI	8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15		8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15
MERCREDI	8h30 - 12h15 14h - 17h15		8h30 - 12h15 14h - 17h15		
JEUDI	8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15		8h30 - 12h15 14h - 17h15	
VENDREDI	8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15		8h30 - 12h15 14h - 17h15
SAMEDI	8h30 - 12h15 14h - 17h15	14h - 17h15	8h30 - 11h45	8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15
DIMANCHE JOURS FERIÉS					

### HIVER : OCTOBRE À MARS

	JARD SUR MER	LE GIVRE	LE BERNARD	SAINTE VINCENT SUR GRAON	TALMONT SAINT HILAIRE
LUNDI		9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15		9h - 11h45 14h - 16h15
MARDI	9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15		9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15
MERCREDI	9h - 11h45 14h - 16h15		9h - 11h45 14h - 16h15		
JEUDI	9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15		9h - 11h45 14h - 16h15	
VENDREDI	9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15		9h - 11h45 14h - 16h15
SAMEDI	9h - 11h45 14h - 16h15	14h - 16h15	9h - 11h45	9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15
DIMANCHE JOURS FERIÉS					

## La Recyclerie, les Chantiers du réemploi

Vous avez des objets encore en bon état dont vous souhaitez vous débarrasser ? Pensez à la Recyclerie !

Le principe est simple : des conteneurs spécifiques sont disposés dans les 5 déchèteries du territoire (attention, pour entrer en déchèterie, votre PASS est obligatoire). Vous pouvez déposer vos objets à donner dans ces conteneurs dédiés au « réemploi ». En cas de doute, n'hésitez pas à demander de l'aide à un agent. A noter qu'il est aussi possible de déposer vos objets directement à la Recyclerie (voir ci-dessous).

Les objets ainsi mis de côté seront récupérés et vérifiés par nos valoristes en insertion. Ensuite, vous pourrez les retrouver en vente à petits prix dans le magasin. Par ce geste, vous contribuerez à réduire la production de déchets sur le territoire et permettrez à d'autres familles de s'équiper à petits prix.

### VENIR EN MAGASIN

La Recyclerie vous ouvre ses portes le mercredi et le samedi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.



### FAIRE UN DON

Une permanence pour les dons en magasin est proposée les mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 15h45. En dehors de ces créneaux, les dons ne seront pas acceptés.

Magasin de la Recyclerie  
301 rue du Maréchal Ferrant  
85440  
TALMONT SAINT HILAIRE

f RecyclerieVendeeGrandLittoral  
contact@leschantiersdureemploi.fr

## Le gaspillage alimentaire

Aujourd'hui, le gaspillage alimentaire à domicile représente **29 kg d'aliments par an et par habitant** (dont 7 kg encore emballés !) soit l'équivalent d'un repas par semaine.

Pour vous aider à moins gaspiller, la Communauté de communes édite un guide pratique regroupant astuces de conservation, recettes pour cuisiner les restes, calendrier de saisonnalité.



Disponible à la Communauté de communes et sur [www.vendeegrandlittoral.fr](http://www.vendeegrandlittoral.fr)

## 9 petits gestes pour la planète

- ♻️ J'utilise des sacs cabas en tissu pour faire mes courses
- ♻️ J'appose un autocollant « STOP PUB » sur ma boîte aux lettres
- ♻️ Je donne mes vieux vêtements / objets
- ♻️ Je bois de l'eau du robinet
- ♻️ J'éteins les appareils en veille
- ♻️ J'achète en vrac ou je demande à mon commerçant de remplir mes propres contenants
- ♻️ Je fais réparer mes appareils (liste des artisans et réparateurs sur : [www.reparateurs.artisanat.fr](http://www.reparateurs.artisanat.fr))
- ♻️ Je fabrique mes produits d'entretien



Manger local et de saison, c'est aussi bon pour la planète. Retrouvez le guide des producteurs en vente directe sur [www.vendeegrandlittoral.fr](http://www.vendeegrandlittoral.fr)

# MES DÉCHETS AU JARDIN

## Le compostage

Le compostage aide à réduire vos déchets de 200 kg par an (pour une famille de 4 personnes)

Pour vous encourager la Communauté de communes met à votre disposition 1 composteur par foyer et vous accompagne en proposant un guide pratique.

Vous pouvez valoriser vous-même vos déchets de jardin (feuilles mortes, petits branchages, plantes fanées...) et de cuisine (épluchures de légumes...).

Pour obtenir un composteur, contactez le service déchet (par téléphone ou via la plateforme webusager).

Une plateforme de compostage collectif est disponible sur la commune de Grosbreuil. Située rue des Lavandières, elle est ouverte le samedi de 10h à 12h.



**30%**  
des ordures ménagères  
peuvent être valorisées  
par compostage

## Les déchets végétaux



En déchèterie, le flux le plus important est constitué par les **déchets végétaux**. Ces déchets sont pourtant de **vraies richesses pour nos jardins** et il existe une multitude de techniques pour les valoriser.

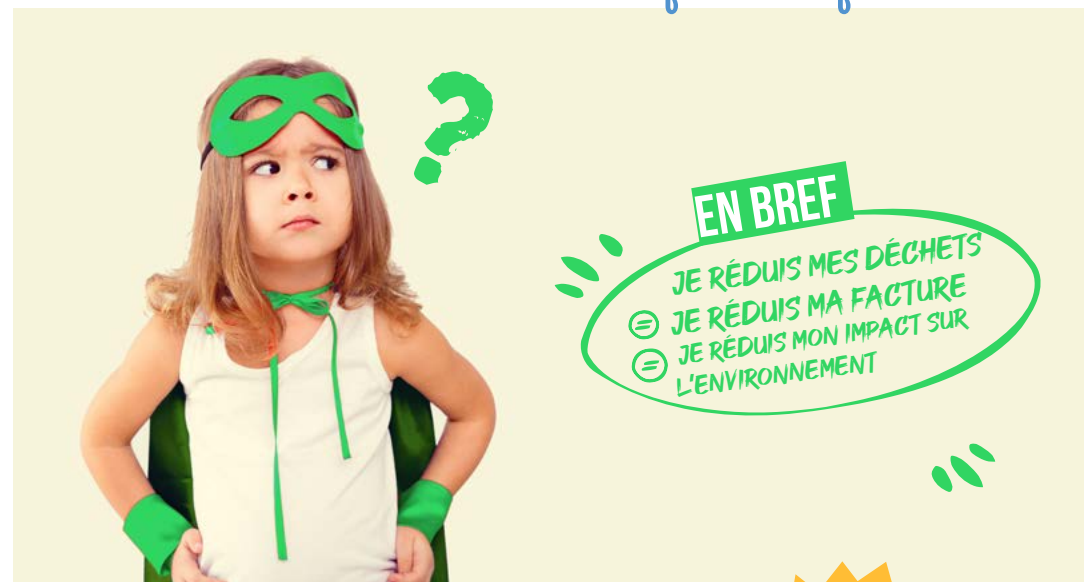
La Communauté de communes met donc à votre disposition un **guide pratique** qui vous livrera toutes les clés **pour bien composter et pailler**. Vous y apprendrez notamment comment réaliser des paillages avec différents types de végétaux (pelouse, feuilles épaisses, feuilles tendres, conifères...).

Disponible à la Communauté de communes et sur [www.vendeegrandlittoral.fr](http://www.vendeegrandlittoral.fr)

# REDEVANCE INCITATIVE EN RÉTRO-LITTORAL

Angles, Avrillé, Le Bernard, La Boissière-des-Landes, Champ-Saint-Père, Curzon, Le Givre, Grosbreuil, La Jonchère, Moutiers-les-Mauxfaits, Poiroux, Saint-Avaugourd-des-Landes, Saint-Benoist-sur-Mer, Saint-Cyr-en-Talmondais, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Graon

## la Redevance incitative, qu'est ce que c'est ?



Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Redevance Incitative a été mise en place par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral. Ce système de facturation du ramassage des ordures ménagères n'est pas une nouvelle taxe. Il remplace la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui était auparavant présente sur votre taxe foncière.

La Redevance Incitative permet de financer la collecte des déchets en porte-à-porte et en apport volontaire, le traitement des déchets et la gestion des déchèteries. Elle est calculée au service rendu, comme pour l'eau ou l'électricité.

**C'EST PLUS ÉQUITABLE**

Déjà en place pour 2/3 des Vendéens, la Redevance Incitative vous permet de payer en fonction de votre production de déchets et non en fonction de la valeur locative du logement (taxe foncière).

**C'EST MIEUX POUR L'ENVIRONNEMENT**

Là où la Redevance Incitative a été mise en place, la production d'ordures ménagères a baissé de 30 à 40 %. Une bonne nouvelle pour l'environnement car cela limite d'autant l'enfouissement des déchets.



**ABONNEMENT ANNUEL**

&

**PART VARIABLE**

*incluant*

*comprenant*

**L'ACCÈS AU SERVICE DE COLLECTE :**

- > Les 6 premières présentations à la collecte du bac ordures ménagères
- > La présentation libre du bac jaune

**L'ACCÈS AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE :**

- > 9 ouvertures de la colonne à ordures ménagères (max. 50L), avec le Pass Vendée Grand Littoral
- > En accès libre et illimité pour le verre, le papier et les emballages

**24 PASSAGES EN DÉCHÈTERIES**

**L'ACCÈS AU SERVICE DE COLLECTE :**

- > A partir de la 7<sup>ème</sup> présentation du bac ordures ménagères

**L'ACCÈS AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE :**

- > A partir de la 10<sup>ème</sup> ouverture de la colonne à ordures ménagères (max. 50L)

**LES PASSAGES SUPPLÉMENTAIRES EN DÉCHÈTERIES (À PARTIR DU 25<sup>ÈME</sup> PASSAGE)**

*Vous êtes un professionnel ? D'autres conditions s'appliquent selon votre situation. Plus d'informations au 02 51 207 207*

**SIMULEZ VOTRE FACTURE !**

Évaluez votre facture grâce à un simulateur en ligne disponible sur : [www.vendeegrandlittoral.fr](http://www.vendeegrandlittoral.fr)



**TAILLE DU BAC ORDURES MÉNAGÈRES**

**TARIFS**

	BAC 80 LITRES	BAC 120 LITRES (PAS DE NOUVELLES DOTATIONS)	BAC 140 LITRES	BAC 180 LITRES (PAS DE NOUVELLES DOTATIONS)	BAC 240 LITRES	BAC 340 LITRES	BAC 660 LITRES (PRO)
ABONNEMENT	138 €	148 €	153 €	162 €	177 €	201 €	278 €
LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE	+ 2€30	+ 3€50	+4€10	+5€30	+7€	+10€	+19€40

Chaque passage supplémentaire en déchèterie (au delà de 24) sera facturé 2€. Chaque ouverture de colonne à ordures ménagères supplémentaire (au delà de 9) sera facturée 1€.

**Comment réduire mes déchets et ma facture ?**

- 1 J'ADAPTE la taille de mon bac ordures ménagères :** vous pouvez le changer une fois par an, démarche disponible sur votre compte personnel Web Usager.
- 2 JE TRIE MIEUX MES EMBALLAGES** (bac jaune), **mes déchets organiques** (composteur mis à disposition par Vendée Grand Littoral), **mes autres déchets** (5 déchèteries accessibles), **mes objets encore utilisables** (à déposer à la Recyclerie, à Talmont-St-Hilaire).
- 3 JE RÉDUIS le nombre de présentations de mon bac ordures ménagères.**
- 4 JE TENDS vers le 0 déchet** grâce aux outils et aux guides pratiques disponibles sur [www.vendeegrandlittoral.fr](http://www.vendeegrandlittoral.fr)

# Comment suivre mon service et ma facture ?

## Je crée mon compte

Sur [www.vendeegrandlittoral.webusager.fr](http://www.vendeegrandlittoral.webusager.fr), vous pouvez **créer votre compte usager grâce à vos identifiants personnels** (Réf. Payeur et Client indiqués sur votre facture).

Avec ce compte, vous pouvez **suivre votre consommation** (nombre de présentations du bac ordures ménagères, nombre d'ouvertures de colonne à ordures ménagères et nombre de passages en déchèterie).

## Je reçois ma facture

Le relevé de vos consommations par la Communauté de communes (nombre de présentations du bac ordures ménagères, d'ouvertures de colonne à ordures ménagères et passages en déchèterie) permet d'établir votre facture. **Celle-ci vous est envoyée deux fois par an à votre résidence principale.**

## Je paye ma facture

Vous pourrez **régler votre facture auprès du Trésor Public par divers moyens de paiement** (en ligne, virement, TIP, chèque, numéraire...). Vous pouvez également opter pour le **prélèvement automatique** en faisant la demande sur votre compte usager.

## Est-il possible de changer la taille de mes bacs ?

La composition de votre foyer peut évoluer ainsi que vos habitudes de consommation (meilleur tri, compostage, réduction du gaspillage alimentaire...). Pour faire une demande de changement de taille de bac, il vous suffit de vous rendre sur votre compte usager et de compléter le formulaire demande d'équipement.

**Un seul changement de bac par an et par foyer est autorisé.**

## À quoi sert la Redevance Incitative ?

La Redevance Incitative permet de financer l'intégralité de la gestion de vos déchets par la Communauté de communes, à savoir : la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire, le traitement des déchets, la gestion des déchèteries et la gestion administrative du service.

## Quelles démarches puis-je effectuer en ligne ?

A partir de votre compte usager vous pouvez effectuer un grand nombre de démarches : signaler un déménagement ou la perte de votre PASS, faire une demande d'équipement (bacs, PASS ou composteur), opter pour le prélèvement automatique pour le règlement de la Redevance Incitative, consulter vos factures ou clôturer votre compte.

## Les points d'apport volontaire sont-ils en libre accès sur tout le territoire ?

Les points d'apport volontaire emballages, papiers et verres sont en libre accès sur tout le territoire. **Courant 2023, les PAV à ordures ménagères seront sous contrôle d'accès, 9 ouvertures de colonnes seront incluses dans l'abonnement annuel** (ouverture des colonnes avec le PASS Vendée Grand Littoral).

## Que deviennent les emballages que je trie ?

Collectés par Vendée Grand Littoral, vos emballages rejoignent VENDEE TRI, le centre de tri départemental des emballages situé à La Ferrière. Dans ce centre, une longue chaîne de tri sépare les emballages selon leur matière, et des agents extraient les indésirables. Une dizaine de flux est différencié par une succession de machines, dont un séparateur balistique et des trieurs optiques. Les emballages sont ensuite compactés, par matière, avant d'être envoyés vers les filières de recyclage.

Trivalis organise plusieurs fois par an des visites de VENDEE TRI. Plus d'infos : [www.trivalis.fr](http://www.trivalis.fr)





# Le Service de gestion des déchets à votre écoute



au 02 51 207 207 (choix 1)  
du lundi au vendredi de 9h à 12h30  
[dechets@vendegrandlittoral.fr](mailto:dechets@vendegrandlittoral.fr)



## Vos démarches en ligne

Afin de simplifier vos démarches, des formulaires en ligne sont disponibles sur votre espace WEB USAGER (après création de votre compte avec vos identifiants personnels)



[www.vendegrandlittoral.webusager.fr](http://www.vendegrandlittoral.webusager.fr)



[www.vendegrandlittoral.fr](http://www.vendegrandlittoral.fr)

